



VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

N° 01_01_2025_036

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	19
Votants	27
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Abstention	0
NPPV	0

OBJET :

**Revitalisation commerciale
de la
place Michel Geindre**

Certifié exécutoire

Publié sur le site Internet
www.montbonnot.fr et inséré
au registre des délibérations de
la commune de Montbonnot-
Saint-Martin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq

le mardi 17 juin

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 10 juin 2025

Présents : M. BONNET, Maire – Mme Marie-Béatrice MATHIEU – MM. Roger BOIS, Gilles FARRUGIA, Jean-François CLAPPAZ, Patrick DESCHARRIERES, Adjoint(e)s. Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Marie-France CARRE, Nadine HEILLIETTE, Anne-Marie SPALANZANI, Nathalie THIBAUT, – MM. Jean-Franck BARONI, Laurent COQUET, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Stéphane MOUNIER, Jean-Baptiste PERIN, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mmes Caroline HALLE (pouvoir à Jean-François CLAPPAZ, Virginie SONJON (pouvoir à Gilles FARRUGIA), Catherine FAVAND (pouvoir à Paul KLEIN), Christine CARBONE (pouvoir à Marie-Béatrice MATHIEU), – MM. Xavier VIGNON (pouvoir à M. Roger BOIS), Alexis ISAAC (pouvoir à Jean-Franck BARONI), Claude BAUSSAND (pouvoir à Dominique BONNET), Michel PINERI (pouvoir à Anne-Marie SPALANZANI).

Absentes excusées : Mmes Laurence LE BARRILLEC, Flavie PARENDEL.

M Paul KLEIN est nommé secrétaire.

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montbonnot-Saint-Martin,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la pharmacie, actuellement située Place Michel Geindre, déménagera prochainement dans ses nouveaux locaux, en cours de construction, au 951 rue du Général de Gaulle à Montbonnot-Saint-Martin.

Les locaux actuellement occupés par la pharmacie, ainsi que ceux du cabinet médical et de la boulangerie, situés à proximité, sur la même place, sont mis en vente.

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le



ID : 038-213802499-20250617-01_01_2025_036-DE

Pour prévenir toute perte d'attractivité commerciale au sein du centre-bourg et de préserver une offre de proximité diversifiée au service des habitants, il est proposé au Conseil Municipal de mettre en œuvre une stratégie de redynamisation de l'activité commerciale sur la place Michel Geindre.

Cette démarche vise à consolider l'offre de services à la population, à renforcer l'attractivité du centre-bourg et à améliorer le cadre de vie, en cohérence avec les objectifs fixés à l'article L300-1 du Code de l'urbanisme en matière de développement économique et commercial des territoires.

La commune dispose d'ores et déjà de leviers règlementaires inscrits au Plan Local d'Urbanisme, notamment un « linéaire commercial à préserver » sur la place Michel Geindre, retranscrit sur le document graphique, conformément à l'article L151-16 du code de l'urbanisme.

Pour accompagner et renforcer cette dynamique, la commune pourrait envisager l'acquisition de locaux commerciaux, l'installation de nouveaux commerces ou services d'intérêt général, et la mobilisation du droit de préemption urbain et du droit de préemption commercial, afin de faciliter la mise en œuvre de cette stratégie.

Le périmètre d'intervention envisagé est défini sur le plan annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.



Le secrétaire de séance,
Paul KLEIN

Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Dominique BONNET



Annexe : Périmètre d'intervention de la commune